

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

DOSSIER D'INSCRIPTION

ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE 1^{ère} ANNÉE

PRE-RENTREE OBLIGATOIRE LE
JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 À 9H00

RENTREE LE
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 À 8H30

ATTENTION !

Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au secrétariat de
l'IFP de Beaune :

soit envoi par La Poste, soit dépôt dans la boîte à lettres extérieure de l'IFP

Sélection Formation Professionnelle Continue	• Au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 à douze heures (heure de Paris) pour les candidats admis à la sélection professionnelle continue à l'IFSI de Beaune
Admis sur la plateforme PARCOURSUP pour l'IFSI de Beaune	• Au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2026 et le 11 juillet 2026 inclus • Au plus tard le lundi 24 août 2026 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 12 juillet 2026 et le 23 août 2026 inclus. • Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 24 août 2026, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

A défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors attribuée à un autre candidat.

FICHE n° 1 – A compléter et à joindre obligatoirement au dossier (2 pages)

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT DANS LES DELAIS IMPARTIS

NOM : Prénom :
(NOM et prénom à renseigner par le candidat).

	Réservé	
	candidat	IFSI
2 copies d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)	☐	☐
2 photos d'identité avec nom et prénom au dos	☐	☐
Le dernier certificat de scolarité	☐	☐
Attestation de responsabilité civile 2026/2027	☐	☐
Obligatoire candidats PARCOURSUP : la copie des bulletins scolaires (1ère et Terminale) et le cas échéant du supérieur (correspondant aux notes saisies dans PARCOURSUP)	☐	☐
Copie de tous les diplômes obtenus	☐	☐
Obligatoire : copie du diplôme du BACCALAUREAT ou, pour les bacheliers 2026, copie du relevé de notes en attendant la réception du diplôme Après la rentrée : <i>la copie du diplôme du baccalauréat devra obligatoirement être déposée au secrétariat dès sa réception.</i>	☐	☐
Candidats PARCOURSUP : attestation d'admission sur PARCOURSUP 2026	☐	☐
Candidats de la sélection Formation Professionnelle Continue : attestation de désinscription sur PARCOURSUP (document téléchargeable sur la plateforme PARCOURSUP) ou attestation signée de non-inscription sur PARCOURSUP.	☐	☐
Frais d'inscription licence de 178€ (tarif 2025-2026) : Candidats PARCOURSUP (uniquement pour les candidats en continuité de scolarité) : les frais d'inscription seront à verser à l'Université de Bourgogne Europe via la procédure détaillée/onglet paramédical sur le site de l'Université Bourgogne Europe. L'inscription définitive à l'IFSI de Beaune sera définitive sur présentation d'une attestation d'acquittement des frais d'inscription universitaires Candidats de la Sélection Formation Professionnelle Continue : les frais d'inscription seront à verser à l'IFSI de Beaune uniquement par chèque d'un montant de 178€ (tarif 2025/2026) à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE (indiquer au dos de celui-ci vos nom et prénom) En cas de modification du tarif des frais d'inscription 2026, il vous sera demandé d'effectuer un chèque du nouveau montant ; le chèque déjà fourni sera détruit. L'inscription définitive à l'IFSI de Beaune est soumise au règlement des frais d'inscription de 178€ (tarif 2025/2026) ; ils sont valables pour une année de formation et sont redevables chaque année.	☐	☐
Candidats admis à la sélection Formation Professionnelle Continue et ayant confirmé leur rentrée pour 2026 : si votre formation est prise en charge par votre employeur ou un autre organisme, vous devez obligatoirement joindre une attestation de prise en charge pour les frais de formation (8500€/an)	☐	☐
Pour les candidats PARCOURSUP et de la sélection Formation Professionnelle Continue inscrits à France Travail et bénéficiant d'un financement par la Région Bourgogne Franche Comté : joindre impérativement une attestation France Travail contenant votre n° d'identifiant France Travail, les coordonnées de l'agence dont vous dépendez et l'adresse électronique de votre conseiller	☐	☐

	Réservé	
	candidat	IFSI
Attestation sur l'honneur d'autofinancement des frais de formation en cas de prise en charge personnelle de la formation (8500€/an)	☐	☐
Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sauf pour les étudiants financés par un employeur ou un organisme financeur)	☐	☐
1 Relevé d'Identité Bancaire à vos noms et prénoms <i>A la rentrée, vous devez avoir un compte bancaire ouvert à votre nom afin de percevoir les indemnités de stage et de frais de déplacement</i>	☐	☐
Copie de l' attestation de droits, justifiant de votre affiliation à l'Assurance Maladie, valable jusqu'en juillet 2027	☐	☐
Fiche n° 1 complétée dans la partie « réservé au candidat »	☐	☐
Fiche n° 2 : fiche de renseignements complétée	☐	☐
Fiche n° 3 : identification du statut complétée	☐	☐
Fiche n° 4 : certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ○ 1 attestation médicale des dates de vaccination ○ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B (sérologie)	☐	☐
Fiche n° 5 complétée et signée : Attestation sur l'honneur des étudiants en soins infirmiers entrants en sélection PARCOURSUP et sélection Formation Professionnelle continue	☐	☐
Fiche n° 6 : demande de dispense(s)	☐	☐
Fiche n°7 : Attestation sur l'honneur et acceptation complétée et signée	☐	☐
Documents supplémentaires à fournir pour les candidats étrangers		
Attestation TCF (Test de Connaissance du Français) niveau B2 minimum : http://www.ciep.fr/tcf	☐	☐
Cursus des études suivies	☐	☐
Traduction en français des diplômes obtenus	☐	☐
Document ENIC-NARIC http://www.ciep.fr/enic-naric-page/reconnaissance-diplome-etranger-documents-delivres	☐	☐

STATUT DES APPRENANTS À L'IFSI

Rôle du statut

Le statut définit les droits et la couverture sociale des apprenants à l'IFSI.

Le statut est en lien avec la situation de l'apprenant à son entrée en formation. Il fait foi pour toute l'année de formation.

Le statut est revu chaque année en début de formation.

Selon le statut de l'apprenant, il existe 4 situations différentes.

Les différents statuts

1- **Formation initiale**

Pas de rupture de scolarité ou l'apprenant a une interruption inférieure à 2 années dans son parcours scolaire.
Sans activité professionnelle et pas d'inscription à France Travail.

2- **Inscrit à France Travail**

Rupture de scolarité supérieure à une année.

L'apprenant a travaillé plusieurs mois avant d'entrer en formation. Il a acquis des droits en lien avec ses expériences antérieures.

Il est inscrit à France Travail dans le cadre d'un retour à l'emploi par la formation et ce, au moins 1 jour avant la rentrée.

A joindre impérativement au dossier d'inscription : une attestation France Travail confirmant la validation d'un projet de formation dans le cadre du processus « aide au retour à l'emploi » (accord France Travail/Région BFC).

Ce document doit obligatoirement mentionner :

- Votre numéro d'identifiant
- L'adresse électronique de votre conseiller
- Les coordonnées de l'agence dont vous dépendez

3- **Formation professionnelle continue**

Rupture de scolarité supérieure à un an.

L'apprenant est salarié. Il est en promotion professionnelle en accord avec son employeur ou les organismes payeurs.

4- **Autofinancement**

Rupture de scolarité supérieure à 1 an.

Sans employeur qui finance la formation ou sans inscription à France Travail.

Précision bourse

La période de dépôt des demandes de bourses est ouverte à partir du **20 avril jusqu'au 16 octobre 2026**.

La procédure des demandes de bourse, effectuée par les étudiants est dématérialisée :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Contact Région : formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr

CERTIFICATS MÉDICAUX OBLIGATOIRES POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier, l'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la 1^{ère} entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
Ce certificat pourra être renseigné par votre médecin traitant ou un médecin agréé.
Voir fiche n° 4

➤ Précisions sur la vaccination

Tous les vaccins mentionnés sur le certificat (fiche n°4) sont obligatoires.

Nous attirons votre attention sur le délai concernant la vaccination contre l'hépatite B qui comporte 3 injections à un mois d'intervalle pour les 2 premières et 6 mois pour la 3^{ème}. Cette vaccination doit être anticipée. Un schéma vaccinal accéléré est possible : se renseigner auprès de votre médecin.

Le certificat médical de vaccinations doit clairement attester :

- de la vaccination contre la diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite à jour
- de la vaccination contre l'hépatite B (3 doses) à jour et de l'immunisation (vérification de la sérologie dosage anticorps anti-HBS par un médecin)
- de la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à jour.
- d'un Tuberstest de moins de 3 mois

Seul le document page 11 renseigné par un médecin sera accepté et pris en compte. Il est donc à imprimer et à faire renseigner par un médecin.

En l'absence de l'ensemble de ces éléments, il vous sera impossible de réaliser les stages, conformément au référentiel de formation.

CVEC (CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS)

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de** Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), par paiement ou exonération : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette attestation est un document qui permet à l'établissement de s'assurer, préalablement à l'inscription, que l'étudiant est bien en règle à l'égard de la CVEC. Nous ne pourrons pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

➤ **Remboursement après acquittement de la CVEC :**

- Si vous êtes boursier, vous devez vous acquitter de la CVEC, vous pourrez bénéficier de son remboursement en déposant la notification de bourse transmise par la Région Bourgogne-Comté directement sur le site internet de la CVEC.

➤ **Exonération de la CVEC :**

- Candidats inscrits sous le statut « formation professionnelle continue » : vous êtes salarié, votre formation est financée par un employeur ou tout organisme de financement de la formation continue professionnelle, vous avez fourni à l'IFSI une attestation de prise en charge de votre formation : vous êtes exonéré et n'avez pas à vous acquitter de la CVEC.
- Candidats inscrits à France Travail et ayant fourni une attestation France Travail en cours de validité.

SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap qui souhaiteraient en faire part à l'institut de formation, nous vous invitons à prendre contact avec un référent handicap afin d'envisager les aménagements possibles pour suivre la formation dans les meilleures conditions possibles :

- Marie-Hélène VALLON : marie-helene.vallon@ch-beaune.fr
- Maude HUCHETTE : maude.huchette@ch-beaune.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

➤ Dispositions matérielles :

Un ordinateur personnel et une connexion à distance sont **recommandés** (possibilité de cours et d'évaluations à distance).

➤ Stages :

- **TENUES :**
Un essayage des tenues professionnelles pour les travaux pratiques et les stages sera organisé en début d'année scolaire.
- **LIEUX DE STAGES :**
Les stages sont organisés et planifiés par l'IFSI. Ils peuvent se situer jusqu'à **60 km autour de Beaune**.
Tous les lieux de stage ne sont pas desservis par les transports en commun.
Vous devez donc être en mesure de **vous rendre sur l'ensemble des structures d'accueil en stage**.
Prévoir un moyen de locomotion adapté et le permis de conduire.

➤ Repas :

- **SUR LE CENTRE HOSPITALIER :**
Possibilité de prendre le repas du midi au self des Hospices civils de Beaune, au tarif du CROUS : **3.80 € et 1.50€** pour les étudiants boursiers (tarif 2025/2026)
Un badge individuel est nécessaire : explication sur la procédure en début d'année scolaire.
- **A L'INSTITUT :**
Possibilité d'utiliser la cafétéria : micro-ondes, vaisselles, ... à la disposition des étudiants

➤ Logements :

L'institut de formation en soins infirmiers de Beaune ne possède pas d'internat.
Il existe de nombreuses offres de location, notamment :

- Résidence étudiante Les Blanches Fleurs ☎ 03.80.68.42.05
- Foyer des Jeunes Travailleurs ☎ 03 80 24 88 00
- Annonces de particuliers affichées à l'institut



FICHE n° 2 – A compléter et à joindre obligatoirement au dossier (2 pages)

FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2026-2027

ETAT CIVIL

NOM de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)

Nombre d'enfants :

Adresse **personnelle** :

.....

.....

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __

Portable : __ / __ / __ / __ / __

E-mail : personnel

 parents

N° INE : identifiant national étudiant (11 caractères) :

N° de Sécurité Sociale : des parents si vous dépendez d'eux :

obligatoire personnel :

Adresse **des parents (si différente de la vôtre)** :

.....

.....

PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE BESOIN

1- NOM Prénom :

Lien de parenté :

ADRESSE :

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

2- NOM Prénom :

Lien de parenté :

ADRESSE :

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

CURSUS AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Élève en terminale : Oui ☐ Non ☐

(Bac Général - réforme 2021 : Spécialités)

Autres BAC : Précisez.....

PASS/LAS, Prépa, Licence, Emploi, autres..., précisez :

ETUDES SUIVIES ET DIPLOMES OBTENUS

☐ Diplôme de l'enseignement supérieur : Oui ☐ Non ☐

Si oui lequel : (année : __ __ __)

☐ AFGSU (date d'obtention : __ __ __)

PERMIS DE CONDUIRE ET VEHICULE

Possédez-vous le permis de conduire ? Oui ☐ Non ☐

En cours d'acquisition ? Oui ☐ Non ☐ Délai d'obtention :

Possédez-vous un véhicule personnel ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, fournir une copie de la carte grise

FICHE n° 3 – A compléter et à joindre obligatoirement au dossier

IDENTIFICATION DU STATUT

Identifiez le statut que vous aurez au 1^{er} jour de l'entrée en formation 2026-2027

NOM de naissance :

NOM d'usage :

Prénom :

Ne cochez qu'une seule case

En formation initiale (*)	☐
En formation initiale inscrit à France Travail et non indemnisé	☐
Formation professionnelle continue inscrit à France Travail	☐
Formation professionnelle continue pris en charge par l'employeur	☐
Autofinancement	☐

(*) Pour les étudiants en formation initiale, demande de bourse envisagée :

☐ oui

☐ non



FICHE n° 4 – A joindre obligatoirement au dossier

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS

À imprimer et renseigner par un médecin

Seul ce document renseigné par un médecin sera accepté

(Conforme à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier et l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formations des paramédicaux)

Je, soussigné(e), Docteur :

Certifie que : ☐ Mme ☐ M.

Né(e) le :

Candidat(e) à l'inscription en formations en soins infirmiers

➤ **est à jour :**

- de la vaccination contre la diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite
- de la vaccination contre l'hépatite B (**3 doses**)
- de la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole
- du Tuber test (moins de 3 mois) :

Date de réalisation : Valeur(mm) :

➤ **est immunisé(e) contre l'hépatite B** (sérologie dosage anticorps anti-HBS réalisée)

- 1^{ère} injection :
- 2^{ème} injection :
- 3^{ème} injection :

Dosage sérologique (obligatoire) :

- Ac anti-HBS le : Valeur (UI) :
- Antigène HBs le : Valeur (UI) :

Date :

Cachet et signature du médecin



FICHE n° 5 – A compléter, à signer et à joindre obligatoirement au dossier

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Etudiants en soins infirmiers entrants

Sélection PARCOURSUP et sélection formation professionnelle continue

NOM :

Prénom :

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ que je ne suis pas concerné (e) par une décision d'exclusion, encore en cours, prise par l'institut de formation paramédicale dans lequel j'étais inscrit(e) et qui ferait obstacle à mon admission en IFSI à la rentrée de septembre 2026
- ☐ que je ne suis pas actuellement inscrit (e) en IFSI
- ☐ que je ne suis pas en situation d'avoir interrompu la formation en IFSI pour laquelle je candidate

Fait à :

Le :

Signature :



FICHE n° 6 – A compléter, à signer et à joindre obligatoirement au dossier

Uniquement en cas de demande de dispense(s)

DEMANDE DE DISPENSE(S) – PAGE 1/2

Dossier de demande de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres
Année universitaire 2026-2027

NOM de naissance :

NOM d'usage :

Prénom :

Ce dossier est à déposer au secrétariat :

- lorsque votre **inscription administrative est validée**
- au plus tard le **mercredi 16 septembre 2026 à 12 heures** (délai de rigueur)
- accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'étude

Cadre réservé à l'institut :

Date de réception du dossier :

par :

Signature + cachet de l'IFP :

DEMANDE DE DISPENSE(S) – PAGE 2/2

NOM de naissance :

NOM d'usage :

Prénom :

***En l'application de l'article 18 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier :
« lorsqu'ils sont admis en formation, les étudiants peuvent être dispensés d'unités d'enseignement
ou de semestre par le président de l'université après avis de la commission d'admission
mentionnée à l'article 6.***

***Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications,
titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »***

1- Pièces obligatoires à fournir :

La copie d'une pièce d'identité ;

Le (s) diplôme (s) originaux détenu(s) ;

Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans

Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de
l'intéressé(e) dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7

Un curriculum vitae

Une lettre de motivation

Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.



2- Précisez le libellé exact des enseignements dont vous demandez la dispense :

Semestre	UE	Libellé de l'enseignement

Je soussigné(e) NOM Prénom

demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement(s) et/ou de semestre(s) au vu de mon cursus de formation et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature de l'étudiant (e) :



FICHE n° 7 – A compléter, à signer et à joindre obligatoirement au dossier

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET ACCEPTATION

Après avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans le dossier d'inscription,

Je soussigné(e) :

NOM:

Prénom :

Atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments mentionnés sur les documents fournis.

Fait à :

Le :

Signature :